Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260610-20260423_031-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, COADIC Danièle, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, COLIN Sandrine, CORBEL Tugdual, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, FERRIER Florence, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLÉ Renaud, MEUR Jean-Luc, PIAT Sophie, PRIGENT Jean-Yves, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : EVEN Marie pour JEGOU Marie-France, OLLIVIER-HENRY Julien pour TOUPIN Aziliz, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : COADIC Marie-Laure

Délibération 31 – 20260605_01

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026

L'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataires du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2026

Les modifications suivantes ont été apportées au compte-rendu :

Point 3 (page 4) : LRJ Park - Les propos sont tenus par Madame TOUPIN Aziliz, non par Monsieur CATHELINE Yann.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260610-20260423_031-DE

Point 3 (page 4) : Charges de personnel - Les propos sont tenus par Monsieur CATHELINE Yann non par Madame TOUPIN Aziliz.

Point 5 (page 6) : Urbanisme, logement et écoles - Les propos sont tenus par Monsieur GAREL Romain, non par Monsieur COLIN Guillaume.

Point 5 (page 6) : Logement communaux et bâtiments municipaux - Les propos sont tenus par Madame TOUPIN Aziliz, non par Monsieur CATHELINE Yann.

Point 5 (page 8) : Église d'Hengoat et patrimoine religieux – Il est proposé d'indiquer que « *Monsieur CATHELINE Yann explique qu'il est possible de casser la voûte, qu'il s'en fiche complètement, que casser l'église, il s'en fiche complètement. Il indique qu'il est de base rouge, de par son éducation. Il précise ne pas être porté sur le patrimoine religieux, quand il est en plus non classé ni pérenne.* »

Point 5 (page 8) : Église d'Hengoat et patrimoine religieux – Les propos de la dernière intervention est partagée entre Monsieur CATHELINE Yann : « la personne issue de l'association présente sur la liste n'est pas élue et n'a pas portée uniquement ce sujet pendant la campagne » et Madame TOUPIN Aziliz : « Nous faire porter le chapeau ».

Point 09 (page 11) : Il est proposé d'indiquer l'intervention de Mme TOUPIN et la réponse de monsieur le Maire de la manière suivante :

Madame Aziliz Toupin souhaite savoir, concernant Kerroc'h Band, s'il ne serait pas plus intéressant que le choix reste au sein de la municipalité et que cette manifestation ne serait pas plus pérenne si elle était pilotée par la commune, au sein d'une politique culturelle intégrée à la commune, avec par exemple un service culturel doté de fonds dans l'organigramme, qui pourrait mener des manifestations.

Monsieur le Maire répond que cela fait des années que la mairie soutient la fête. Il explique que le traitement administratif est beaucoup plus lourd pour une mairie que pour une association, ce qui peut engendrer des difficultés, notamment pour les artistes. Actuellement, la mairie collabore avec Kerroc'h band de manière efficace, il convient donc de ne pas casser ce qui fonctionne. Le spectacle tourne très bien depuis 18 ans, il est maintenant possible de laisser Kerroc'h band organiser le spectacle, et permettre de se concentrer sur d'autres projets culturels.

Point 09 (page 11) : M. Tugdual CORBEL et Mme Marie EVEN sont rajouté dans les membres de l'association Kerroc'h Band

Point 16 (page 17) : Il est proposé d'indiquer l'intervention de Mme TOUPIN de la manière suivante :

Madame Aziliz TOUPIN propose la mise en place de deux commissions supplémentaires (Culture / patrimoine et enfance-jeunesse).

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260610-20260423_031-DE

Monsieur le Maire répond qu'il est pris note et qu'il sera possible de créer ces commissions lors d'un prochain conseil.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le compte-rendu ainsi modifié du conseil municipal du 24 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026 avec les modifications apportées

Fait à la Roche-Jaudy
le 05/06/2026

La secrétaire de séance
Marie-Laure COADIC

Le Maire
Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE-JAUDY
CÔTES D'ARMOR